

## **Conseil Municipal d'ESCAUDES**

Compte rendu de la réunion du mercredi 16/04/2014

Présents : MM TULARS Bernard, MANSENCAL Christian, MONNIER Philippe, DAUDET Bernard, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean Louis, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain, CHANCELLE Marie Ange, De FREITAS Patricia, FERRAND Françoise.

Date de la convocation : 10/04/2014

Secrétaire de séance : Philippe MONNIER

La séance est ouverte à 18h. Le Maire s'absentera à 19h30 pour se rendre à une convocation de la communauté des communes.

### **DELIBERATIONS**

1.- Fixation indemnités maire et adjoints :

Maire : 578,71 euros par mois.

Adjoints : 224,68 euros par mois.

Vote à l'unanimité

2.- Attributions à déléguer au Maire :

(Je n'ai pas malheureusement la liste faire le point avec B.TULARS).

3.- Vote taux d'imposition :

La commune perçoit 34.940 euros de taxes foncières y compris le bâti et taxes d'habitation.

Le Maire propose une augmentation de 3% sur le produit total

Le conseil municipal décide avec 8 voix pour et 3 contre de ne pas augmenter les taxes pour l'année.

4.- Décision modificative N°1 au BP 2014

Vote à l'unanimité.

5.- Délégué au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

B.DAUDET est nommé délégué à l'unanimité.

6.- Délégués CNAS

Pour les agents : Karine NADEAU

Pour les élus : Patricia De FREITAS

Vote à l'unanimité.

7.- FDAEC 2014

Présentation du dossier de subvention au conseil général au profit de la commune.

Dossier concernant la réfection de la toiture et charpente du presbytère pour un devis de 14.915 euros ht.

Accord à hauteur de 80% ce qui correspond à un montant de 11.932 euros.

Karine Nadeau établira une délibération.

8.- Commission Communale des Impôts directs

Désignation des membres par secteur, Karine établira la liste détaillée.

9.- IAT

Actuellement les primes pour les agents sont attribuées pour :

Chantale : 150 euros.

Guy : 1200 euros.

Karine : 500 euros.

Augmentation pour Chantale : 50 euros, pour Guy : 100 euros et pour Karine : 100 euros.

Vote à l'unanimité.

10.- Subventions Associations

A la suite des comptes rendus par les différentes associations, il a été convenu de renouveler à hauteur de 1.800 euros

au total les subventions communales et réparties :

60 euros pour la Fondation Saint Vincent.

150 euros pour NOUTIK.

340 euros pour Jacky CRAISSAC.

500 euros pour les chasseurs.

600 euros pour Brigalhas de Pin.

Il reste 150 euros en compte qui ne sont pas affectés pour éventuellement l'association Agir à domicile.

Vote : 2 abstentions FERRAND et ROUCHET. 8 pour. Le Maire ne participait pas à cette délibération.

## COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire est président d'office de toutes les commissions.

Matériel : MANSENCAL, RIOLLOT.

Bois : RIOLLOT, MANSENCAL, ROCHET, BENTEJAC.

Voirie : RIOLLOT, DAUDET, BENTEJAC.

Affaires sociales et loyers communaux : FERRAND, CHANCELLE, De FREITAS, DANFLOUS. ( Il est convenu que FERRAND ne participera pas à la délibération sur les loyers communaux étant elle-même locataire de la commune).

Culture, animations : De FREITAS, FERRAND, CHANCELLE, DANFLOUS.

Communication : MONNIER, FERRAND, De FREITAS.

LGV : MONNIER, DAUDET, De FREITAS, CHANCELLE, DANFLOUS.

Finances, économie, associations : MONNIER, De FREITAS, DANFLOUS. (Il est convenu que De FREITAS ne participera aux délibérations concernant les associations).

Batiments, travaux, location salle des fêtes : ROUCHET, DAUDET, BENTEJAC. (Le contrôle de la salle des fêtes sera assuré exclusivement par BENTEJAC et le cimetière par ROCHET).

Vote à l'unanimité. Le Maire ne participait pas à cette délibération.

PLANNING MOIS A VENIR

25 mai Elections européennes.

4 juin conseil municipal à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 30.